Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260609-D20260606-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 4 juin 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODE Alexandra LABBÉ Pierrick, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.

ABSENTS EXCUSÉS : MORAND Véronique (pouvoir à HOURMAND Sylvie), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à Cellia BIENVENU), LANGLOIS Tony, WACQUEZ Pierre-Arnaud (pouvoir à FEUTELAIS Pierrick).

Secrétaire de séance : Catherine CASTELLO

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VIVE LE SPORT (AVLS) D20260606

Monsieur LANGLOIS Tony, considéré comme conseiller intéressé en tant que Président de cette association, n'a pas pris part au débat ni au vote.

Vu la délibération du 23 septembre 2025 renouvelant la convention de mise à disposition d'un éducateur employé par l'association vive le sport (AVLS) à la commune dans le cadre des activités suivantes :

- Animation de temps d'ateliers garderie,
- Projet « sport séniors »,
- Encadrement et animation sur le temps méridien,
- Projet « Domicile Partagé »,
- Transmission des informations (documents supports et comptes-rendus) à la mairie,

Vu la délibération du 3 avril 2026 validant l'avenant à cette convention afin de prendre le pilotage des woodybus par les agents d'AVLS.

Cellia BIENVENU, adjointe, présente la nouvelle convention :

- Mise à disposition d'éducateurs à la commune pour un total de **649,50** h par année scolaire selon le tableau ci-dessous

- précise que **413,25 h** seront facturées à la commune à 26 € et **236,25 h** à 16,12 € soit un total annuel de 14 552,85 €.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260609-D20260606-DE

	Nb d'heures	coût horaire	total
Conduite woody-bus	306,25	26,00 €	7 962,50 €
Projet « sport séniors »	72	26,00 €	1 872,00 €
Encadrement et animation sur le temps méridien	236,25	16,12 €	3 808,35 €
Projet « Domicile Partagé »	35	26,00 €	910,00 €
	649,50		**14 552,85 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de convention et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec AVLS de mise à disposition d'un éducateur à la commune pour un total de 649,50 h par année scolaire pour la réalisation des « activités communales » précédentes.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

La Secrétaire de séance,
Catherine CASTELLO

MAIRIE DE BEIGNON
56 (MORBIHAN)